MAIRIE DE CHÉRY 18120



1 chemin des Prés Martins Mail : mairiechery@orange.fr Tel : 02 48 51 71 53 www.cheryenberry.fr

COURS DE DANSE « DANCE / HIP-HOP » FICHE D'INSCRIPTION ANNÉE 2021 – 2022

Pièces à joindre au dossier :

- Chèque de règlement de 90 €
- Certificat médical ou attestation d'aptitude physique
- Passe Sanitaire obligatoire pour les adultes et les + 12 ans à compter du 30/09/2021

	□ Réinscriptio	on \square	Nouvelle inscription
Coordonnées du participant (ou du représentant légal pour les enfants)			
NOM :	Prénom :		
Adresse:			
Tél :	E-mail :		
Informations c	oncernant le participa	ant (adulte ou enfa	nt)
NOM :			
Sexe : □ M □ F	Date de naiss	ance :	
Inscription dans la catégorie :			
□ 4/5 ans			
□ 6/8 ans			
□ 9/12 ans			
□ + de 13 ans / adultes			
Autorisation parentale (pour les enfants)			
Je soussigné(e) Monsieur/Madame			,
responsable légal de l'enfant			
aux cours de danse « dance/hip-hop » responsabilité du professeur, Madame C	organisés par la ma		
A, le		Signa	iture :
Droit à l'image			
	21010 011 111100		
Je soussigné(e) Monsieur/Madame			
agissant en tant que participant/respon	sable légal de l'enfant		,
	diffusion de mon/son		orts de communication de la
Signature du participant ou de son repre	ésentant légal :		

Règlement

- La présente inscription n'est recevable qu'accompagnée des pièces jointes demandées au recto.
- Le règlement de l'adhésion se fait par chèque uniquement, à l'ordre du Trésor public. Des facilités de paiement (échéancier) pourront être accordées sur demande auprès de la Trésorerie de Vierzon.
- L'inscription est définitive et non remboursable (y compris sur avis médical).
- La responsabilité envers les enfants cesse au-delà de l'enceinte du Centre socio-culturel. Il vous appartient d'accompagner votre enfant jusqu'à la salle de cours pour vérifier que le professeur est présent. La garde ne sera pas assurée après la fin du cours.
- La mairie décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'affaires personnelles.
- Le participant ou le représentant légal est responsable des dégradations qui pourraient être commises sur le bâtiment ou le matériel de cours.
- Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires et les jours fériés.
- Le montant de l'adhésion ne tient pas compte du prix de la tenue de danse ou sportive.
- Un spectacle est organisé en fin d'année. Une participation sera demandée pour les costumes.
- Les parents ou amis ne sont pas admis dans la salle pendant le déroulement des cours, sauf sur autorisation du professeur.
- Les horaires des cours de danse sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscrits.

Signature du participant ou de son représentant légal, précédée de la mention « lu et approuvé » :